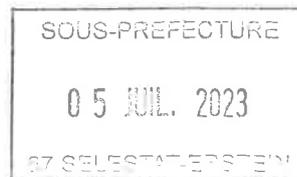


COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 JUIN 2023
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ



Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Monsieur Laurent COLOMBO – Monsieur Bernard FRINDEL – Madame Audrey HATTERER-NOURRY - Monsieur Bernard HIRTZ - Madame Denise LUTZ-ROHMER - Monsieur Germain LUTZ - Monsieur Christophe PETER – Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Monsieur Jean-Pierre VOEGEL – Monsieur Séraphin VOEGEL – Madame Valérie WEHREL

Membres excusés : Madame Patricia JACOB qui donne procuration à Madame Denise LUTZ-ROHMER, Madame Patricia TÊTU qui donne procuration à Monsieur le Maire, Madame Monique ROSFELDER

Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN est arrivée durant le POINT N°04.

Secrétaire de séance : Mme Carole BEN GANDIL

M. le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 00 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal du 03 avril 2023

Le PV ne soulevant aucune remarque, est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

POINT N° 02

Rapport d'activité 2022 du S.I.S. 67

En 2022, le SIS 67 a réalisé 67 024 interventions, soit une intervention toutes les 7 minutes 50 secondes, pour un total de 84 873 sorties de secours et de 96 831 sorties d'engins.

Pour exemple le nombre des interventions les plus importantes :

- 3 350 accidents de la circulation
- 4 721 incendies (dont feux de broussailles, forêt et espaces naturels)
- 3 749 opérations diverses dont 308 destructions de nids d'hyménoptères
- 54 571 secours à la personne

Le SDIS 67 est composé de :

- 653 sapeurs-pompiers professionnels
- 3 987 sapeurs-pompiers volontaires

- 156 personnels administratifs et techniques

Le parc de véhicules se compose de 1 005 véhicules et engins.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport présenté par Monsieur le Maire, et note que le présent rapport est mis à leur disposition.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

Rapport annuel 2022 du Pôle Déchetterie

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

VU l'article 1^{er} du décret n° 2000-404 stipulant que le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel qu'il aura reçu

VU le rapport annuel 2022 transmis par le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT.

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition des conseillers.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N° 04

Balayage de la voirie : choix de l'entreprise

L'année dernière, le balayage ayant été fait par le Parc Départemental d'Erstein, Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler cette prestation pour cette année.

Le devis pour le balayage pour 1 journée de 8h00 est de 900,00 € HT ce qui représente 1 080,00 € TTC. Les résidus de balayage seront gardés pour la Commune ou pour l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de confier cette tâche au CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN, Parc Départemental d'ERSTEIN, pour le balayage des rues et caniveaux de la Commune, qui sera effectué le Mardi 25 Juillet 2023, au vu de l'entière satisfaction depuis maintenant quelques années.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°05

Création d'un poste d'emploi saisonnier

Monsieur le Maire propose de reconduire la création d'un poste d'agent d'entretien non titulaire pour la période allant du 19 juin au 09 septembre 2023 inclus.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel grade, il habilite l'autorité à recruter.

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent à la période estivale de la Commune, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique à temps non complet.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour une période allant du 19 juin au 09 septembre 2023 inclus

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 25 heures, de 7h00 à 12h00 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi (soit 5 jours par semaine)

DECIDE que la rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT N°06

Rapport d'activité annuel 2022 de la Brigade Verte

La Brigade Verte se compose de 83 gardes champêtres et 10 personnes au service administratif, répartie sur 12 sites : Altenach, Guewenheim, Hagenthal le Bas, Walheim, Soultz, Eschentzwiller, Hirtzfelden, Vieux-Thann, Sigolsheim, Munster, Colmar et Villé. Sur le site de Villé, 31 communes dont Dambach la Ville, Itterswiller, St Pierre, Valff, Zellwiller et Nothalten avec un effectif de 7 agents.

Bilan des procédures et écrits établis en 2022 :

- 2705 verbalisations électroniques
- 578 procès-verbaux
- 279 rapports information administratif
- 42 rapports d'information judiciaire

Chiffres 2022 :

- Volet Environnement :

Animaux : 7582 interventions, la part des interventions faunistiques s'élève à 60,8% de toutes les interventions environnementales confondues soit près de 3 opérations par jour et par poste.

Pollutions-nuisances : 3208 interventions réparties en 1899 dépôts, 637 feux, 555 nuisances sonores, 100 pollutions et 17 nuisances olfactives.

Préservation environnement : 1670 interventions réparties comme suit 1043 chasse et pêche, 413 surveillance espaces naturels protégés, 84 circulation espace naturel, 71 plantes invasives, 42 camping sauvage et 17 cueillettes.

Volet Sécurité :

Code de la route – ordre – divers : 3820 interventions dont 2285 code de la route, 453 opérations funéraires, 148 urbanisme, 268 vols-dégradations et 666 services d'ordre

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2022 de la Brigade Verte

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition du public.

POINT N°07

Rapport annuel 2022 : Eau potable périmètre de Stotzheim et environs

VU le règlement de l'eau potable

VU le rapport 2022 du SDEA « périmètre de STOTZHEIM et ENVIRONS »

Après avoir entendu les explications de M. le Maire qui portaient sur :

- les indications financières
- l'annuité et la durée d'extinction de la dette
- la population desservie
- la capacité des ouvrages
- les volumes produits
- la longueur des réseaux
- les travaux d'entretien
- les mesures proposées pour l'amélioration du service

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition du public.

POINT N°08

Rapport annuel 2022 : Assainissement du Piémont de Barr

Le périmètre est composé de 13 Communes (Valff, Zellwiller, Stotzheim, Goxwiller, Bourgheim, Gertwiller, St Pierre, Heiligenstein, Mittelbergheim, Eichhoffen, Barr, Andlau et Le Hohwald).

- 6 501 abonnés soit 17 596 habitants desservis. 1 station d'épuration, 17 bassins d'orage, 74 déversoirs d'orage, 24 stations de pompage, 154 km de réseaux communaux, 33 km de réseaux intercommunaux et 3953 bouches d'égout,
- Travaux d'entretien : 141 tonnes de sable extraits du réseau, 18 km de réseaux curés, 25 nettoyages de station de pompage, 10 débouchages de branchement et 3872 bouches d'égout vidangées,
- Production de boues sur la station d'épuration, 502 tonnes de matières séchées en légère augmentation par rapport à 2021 (497 tonnes). 55% des boues valorisées sont épandues en agriculture et 45% sont envoyés vers une plateforme de compostage à Port sur Seilles (Meurthe et Moselle),

- Prix du service assainissement, redevance Agence de l'eau et TVA est de 1,70 € TTC par m³ la part fixe est de 23,45 € HT par an,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2022 Assainissement SDEA périmètre du Piémont de Barr.

PREND NOTE que le présent rapport est mis à la disposition des conseillers.

POINT N°09

Fixation des taux d'imposition 2023

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.04.2023 - POINT N°05

Le Maire informe l'Assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023, à savoir :

- ↳ la taxe foncière sur les propriétés bâties
- ↳ la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3

VU le Code Général des Impôts

VU l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales, et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2023

Après en avoir délibéré

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2023, constants par rapport à ceux de 2022 :

TAXES	Pour mémoire Taux 2022	TAUX VOTES POUR 2023
Taxe Foncière (bâti)	19,97 %	19,97 %
Taxe Foncière (non bâti)	29,82 %	29,82 %
Taxe d'habitation	13,90 %	13,90 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°10

Approbation du contrat de territoire Alsace – Centre Alsace pour la période 2022-2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Centre Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Centre Alsace :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.

- Développer l'offre de services en faveur des seniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
- Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément au règlement desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;

- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.

- Développer l'offre de services en faveur des séniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
 - Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
 - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
 - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
 - Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°11

Remplacement et rénovation des luminaires existants par de la LED : choix de l'entreprise

Le 20 février 2023, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable pour passer tous les luminaires existants en LED.

Il reste 155 lampes à voir sur les 267 lampes du village.

HP PROLED Altkirch	11 lampes nouvelles 4 lanternes 140 kits adaptés	449,00 € HT 545,00 € HT 394,00 € HT	62 279,00 € HT	74 734,80 € TTC
VELUM Bischoffsheim + VALTEK Valff	11 lampes nouvelles 4 lanternes 140 kits adaptés	328,00 € HT 448,00 € HT 321,00 € HT	50 340,00 € HT	60 408,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir OUI les explications de M. le Maire

DECIDE de retenir l'offre de VELUM + VALTEK pour la somme de 50 340,00 € HT soit 60 408,00 € TTC

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°12

Travaux de restauration extérieur et intérieur de l'Eglise Saint Blaise

Un architecte du Patrimoine a été contacté pour les travaux de restauration extérieure et intérieure de l'Eglise Saint Blaise. Il s'agit de M. BURLET-PLAN de Niederhaslach qui assistera la Commune pour la mission de maîtrise d'œuvre complète.

Celle-ci comprend 2 missions :

1^{ère} mission : du relevé de l'état des lieux :

- relevé de l'ensemble de l'Eglise (intérieur/extérieur) avec scanner 3D
- couverture photographique, dossier graphique de l'état existant
- plan des comptes, plan de toiture et coupe des 4 façades pour un montant forfaitaire de 6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC

2^{ème} mission : la mission de maîtrise d'œuvre comprenant le dépôt du permis de construire avec :

- avant-projet
- étude du projet
- dossier de consultation des entreprises
- analyse des offres
- rédaction des marchés
- réunions de chantier hebdomadaires avec comptes rendus
- réception des travaux
- collecte et remise des dossiers des ouvrages exécutés pour un taux d'honoraires de 11% du montant HT des travaux réalisés.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD à l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°13

Désherbage de la bibliothèque

Tout livre qui entre en bibliothèque en sort à un moment ou un autre.

L'objectif du désherbage est de maintenir une offre de qualité cohérente et équilibrée.

Les critères : faire de la place, l'usure, la fragilité, le format, la valeur intellectuelle, etc....

Le désherbage s'effectue avec l'aval du Maire et du Conseil Municipal et sous l'autorité du responsable de la bibliothèque.

C'est le 1^{er} désherbage depuis 1996 : 234 documents sont concernés.

La destination des documents désherbés : attribution en libre accès, dons, échanges, ventes etc....

Le Conseil Municipal, donne à l'unanimité, son accord pour le désherbage de la bibliothèque.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°14

Consultation pour accord de principe

Un accord de principe du Conseil Municipal est demandé suite à une réunion avec la Sablière Helmbacher et l'usine de fabrication de bordures et pavés Heinrich et Bock, qui voudrait s'implanter sur la Commune de VALFF, Route de Meistratzheim sur une surface d'environ 4 à 5 hectares. Le changement du PLUi sera nécessaire.

→ Demande déposée par SCHMIDT Philippe 241 rue Meyer à VALFF (67210) pour la réfection de la toiture, création de 2 vélux, isolation extérieure, remplacement fenêtres et volets, remplacement chaudière et installation VMC,
Section 15 Parcelles 231-232-247 et 248
DP 067 504 23 R0013

→ Demande déposée par VOROS Frédéric 209 rue Principale à VALFF (67210) pour la construction d'une piscine,
Section 03 Parcelle 86
DP 067 504 23 R0014

→ Demande déposée par HERIN Kevin et CALORENDI Pauline 23 rue des Bleuets à VALFF (67210) pour l'édifice d'une clôture, et la mise en place de 2 places de parking par enlèvement de muret,
Section 08 Parcelle 215
DP 067 504 23 R0015

Permis de construire

→ Demande déposée KAISER IMMO 19 rue Georges Cuvier à LA WANTZENAU (67610) pour la transformation d'une grange et d'un atelier en logements, travaux d'aménagements de logements dans une maison existante, création d'ouvertures, création de châssis de toitures et de lucarnes,
Section 2 Parcelles 218 et 151
PC 067 504 23 R0007

POINT N°16

Communications

▶ Prolongement du poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe contractuel de Mme Anne-Claire KIENZLER, du 1^{er} mai au 31 juillet 2023.

▶ La vente de bois d'œuvre est de 1 209,53 €.

▶ La vente d'herbe au lieu-dit « Kochely-Niederstrasse » est de 877,00 €.

▶ Vente par adjudication publique de la Maison au 27 rue des Bleuets à VALFF, le 06/07/2023 à 14h30 pour la somme de 150 000 €.

▶ Les 2 véhicules (Renault Espace et Peugeot 306) stationnés sur le parking de la Rue de l'Eglise ont été enlevés par le Garage à BARR qui est la fourrière.

▶ Les travaux d'assainissement et le réseau d'eau potable Rue du Château sont terminés.

▶ Le Père Francis BRIGNON, qui réside actuellement au Presbytère à VALFF, va rejoindre un EHPAD à Strasbourg. Il devrait quitter le presbytère entre le 15 et le 30 juin 2023. Le Père Romuald BAKUN a été nommé prêtre-coopérateur pour la Communauté de Paroisses « Aux Portes du Bruch ». Il résidera à partir de septembre 2023 au Presbytère de VALFF. M. le Curé PACHOD et le Père BAKUN prendront contact avec la Commune

et le Conseil de Fabriquer pour évoquer ce changement et les éventuels travaux à prévoir au presbytère.

M. le Curé Francis BRIGNON souhaite résilier la location du garage au 133 rue Principale à VALFF en date du 01.06.2023. Le Conseil Municipal en prend note.

► M. Laurent COLOMBO a participé au premier atelier de co-construction sur l'attractivité touristique du Piémont des Vosges, organisé par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Piémont des Vosges et les Communautés de Communes du Pays de Barr, du Pays de Sainte-Odile et des Portes de Rosheim, qui s'est déroulé le 05 juin 2023 à BARR.

► Mme Denise LUTZ-ROHMER demande la parole pour expliquer aux conseillers municipaux la situation très délicate face à laquelle la Commune se trouve à cause du manque de places au périscolaire. Plusieurs familles se retrouvent sans mode de garde pour leur enfant scolarisé à VALFF. Une solution d'urgence doit être mise en place.

► M. Bernard FRINDEL propose aux membres présents un échantillon pour un projet de remplacement de la terrasse en bois existante à la bibliothèque.

► Vendredi 16 juin 2023, Kermesse des Ecoles à la salle polyvalente à 18h45, représentation des élèves sur le thème de l'Alsace, petite restauration.

► Dimanche 18 juin 2023, Fête du vélo du Piémont des Vosges de 10h à 16h30, circuits à vélo autour des 3 Communautés de Communes Pays de Barr, Pays de Sainte Odile et Portes de Rosheim.

► Mercredi 21 juin 2023 à 14h30, RDV avec la DRAC pour les travaux de l'Eglise Saint Blaise + voirie.

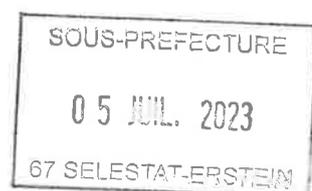
► Vendredi 23 juin 2023, Fête de fin d'année au périscolaire à partir de 18h00 avec spectacle et tartes flambées.

► Distribution des weckeles aux enfants de l'Ecole de VALFF, le Vendredi 07 Juillet 2023 à 20h00 à la salle polyvalente.

► Dimanche 09 juillet 2023 aura lieu la 39^{ème} Randonnée de la Kirneck avec Sanglier à la broche.

► Prochain Conseil Municipal Jeudi 22 juin 2023 à 19h pour valider le mobilier de la Mairie et le renouvellement des baux de chasse.

M. Le Maire clôt la séance à 22h15.



Pour extrait certifié conforme

Valff, le 13.06.2023

Le Maire,

Germain LUTZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Lutz", written over the printed name.